

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 02 Janvier 2023 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André CAPMARTY. Maire

PRESENTS : M André CAPMARTY. M Roger PERNET. Mme Marie Pierre MOREAU. M Éric COULON. Mme BRUNET Sidonie. Mme Renée SCIVRAVY. M Dominique TALBOURDET. M Patrick GAGEAT.

ABSENTS EXCUSES. Mme Delphine MEGRET. Mme Sabine DELAVEAU. M Pierre Yves de BECO

POUVOIRS : Madame Delphine MEGRET qui donne pouvoir à Mme Marie-Pierre MOREAU. Mme Sabine DELAVEAU qui donne pouvoir à M Roger PERNET. M Pierre Yves de BECO qui donne pouvoir à M André CAPMARTY

SECRETAIRE DE SEANCE : M Roger PERNET

N° 01 2023 DEMANDE DETR 2023. TRAVAUX REHABILITATION IMMEUBLE EN 2 LOGEMENTS

Le Président présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en 2 logements

Le montant des travaux est estimé à 478 902.97 € ht.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal, sollicite l'aide l'Etat au titre de la DETR 2023 et arrêté le financement suivant :

- Coût total	478 902.97 € ht	
- Subvention DETR 20 %	95 780.59 €	
	Reste à charge à la commune	383 122.38 € ht

N° 02 2023 DECISION DE FIN DE BAIL DU LOGEMENT LOCATIF 1 BIS RUE DE L'EGLISE ET REORGANISATION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait état du manque d'espace dans les locaux de la mairie, ne permettant pas une organisation adéquate pour accueillir les services administratifs et les locaux techniques sensibles.

Préconise la réorganisation des locaux de la mairie en reprenant possession du logement locatif, sis au 1 Bis rue de l'Eglise au sein des locaux de la mairie et dont le bail prend fin au 06 novembre 2023.

Invite le Conseil municipal à se prononcer sur le principe de la nouvelle disposition des lieux présentée, qui permettra un meilleur accueil du public.

Souligne qu'il conviendra également de se prononcer sur le non-renouvellement du bail du logement locatif sis au 1 Bis rue de l'Eglise.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, approuve la réorganisation des locaux de la mairie et par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION approuve le non-renouvellement du bail locatif du 1 bis rue de l'Eglise au 06 novembre 2023.

Charge le Maire d'en informer les locataires actuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

NOYEN SUR SEINE le 11 Janvier 2023

Le Maire
André CAPMARTY

